

# En quelques mots : de-ci, de-là

## 1) Le coup de grâce du chef de l'état-major de l'Armée nationale populaire

Nous étions habitués jusqu'à présent à entendre les civils, membres de l'exécutif, formations politiques islamistes ou signataires du contrat de Rome en janvier 1995, associations se prétendant apolitiques comme l'Organisation nationale des victimes du terrorisme, défendre avec acharnement, flagornerie et intolérance, la "réconciliation bouteflika".

Ne voilà-t-il pas que le 23 juin 2007 le chef d'état-major de l'ANP a déclaré à l'Académie interarmes de l'Archerchell en présence du premier magistrat du pays à haute et intelligible voix : "La réconciliation a été plébiscitée par le peuple et soutenue par l'armée."

Il s'agit là d'une déclaration qui ne saurait passer inaperçue parce qu'elle n'est pas anodine.

Précisément, parce qu'elle émane du premier responsable de l'institution militaire, représentant donc de ses officiers, sous-officiers et simples soldats à travers le territoire national.

Ce coup de grâce porté aux familles des victimes du terrorisme opposées à la mascarade réconciliationniste ne saurait laisser celles-ci indifférentes, parce qu'il n'est pas le fait d'un civil courtois, opportuniste ou ralié à l'islamisme et à son idéologie. C'est l'acte d'un militaire qui sait ce qu'il dit, qui sait ce qu'il fait et c'est gravissime.

En effet, l'armée qui ne cesse de traquer le GSPC là où il se trouve, l'armée qui perd ses fils au cours de ces opérations militaires ou d'embuscades tendues par les islamistes terroristes (bombs sur le passage de convois militaires) serait, selon le chef d'état-major, une fervente défenderesse de la réconciliation nationale. Mieux encore, elle a soutenu la démarche de Abdelaziz Bouteflika consistant comme on le sait et conformément au décret présidentiel, pour l'Etat à renoncer à toutes poursuites judiciaires contre les émirs sanguinaires et leurs comparses.

En d'autres termes, le chef d'état-major nous révèle donc que l'armée défend l'impunité et l'amnistie garanties par le chef de l'Etat aux islamistes terroristes, hier, criminels aujourd'hui blanchis. Dans ce cas, quel sens l'auteur de cette déclaration fracassante souhaiterait-il nous voir donner au mot "soutien" ? L'armée a-t-elle été l'initiatrice du projet de la charte ? Son élaboratrice ? Son inspiratrice ? Le chef d'état-major en a trop dit ou pas assez. Son prédécesseur nous avait habitués au concept de "neutralité" lorsqu'il évoquait l'institution.

Quand bien même l'on feignait d'y croire, elle était en tout état de cause, quelque part plus rassurante que l'armée réconciliationniste. Car enfin le chef d'état-major, qui déclare que l'armée soutient la réconciliation nationale pourrait-il expliquer aux familles meurtries par le terrorisme islamiste comment celles-ci pourraient admettre que l'armée et le GSPC sont de "bons amis" et les "repentis" sans repentance, des "agneaux" ? Je n'ai pas souvenance d'une déclaration d'un officier de l'ANP dans ce sens. Je me souviens seulement de la reddition des groupes armés sous le règne du président Liamine Zeroul et non

celui de Abdelaziz Bouteflika qui n'a accepté le fauteuil présidentiel qu'après s'être assuré que le terrain était parfaitement déblayé. A moins — et il faut l'espérer — que la déclaration du chef d'état-major était celle d'un réconciliationniste oubliant dans son envolée d'homme, mû par l'opportunisme qu'il est d'abord le premier responsable de l'armée. A ce titre, tout opinion de sa part sur ce sujet précis n'est pas à prendre à la légère. Une opinion faut-il le rappeler qui apporterait de l'eau au moulin des défenseurs du "Qui-tue-qui ?". Et c'est sans doute en ce sens qu'elle est particulièrement grave. Car une armée qui fait "ami-ami" avec les criminels d'hier serait celle que de nombreuses chapelles, officines de tout poil ici et hors territoire national ont tenté avec une haine et un acharnement hors du commun, de déstabiliser en la rendant coupable de toutes les exactions commises par les islamistes terroristes. Une armée qui "a soutenu la réconciliation nationale" (chef d'état-major) serait en outre celle qui assassinerait une seconde fois ses héros morts dans l'anonymat "victimes du devoir".

En s'arrogeant le droit de parler au nom de l'institution son premier responsable a-t-il sondé les cœurs ? Certainement pas. Il sait seulement qu'au sein de l'institution personne ne lui répondra parce qu'il est le chef et qu'un militaire obéit et exécute. Cela ne signifie pas pour autant que ce dernier est "sans opinion".

Le chef d'état-major chercherait-il à faire peur aux familles des victimes en les convainquant que leur opposition est pure perte de temps puisque les accolades exigées par Abdelaziz Bouteflika entre bourreaux et victimes ont la caution pleine et entière de l'armée ? Dans ce cas, j'ai juste envie de lui dire que les menaces sont vaines s'il a envie de pardonner parce qu'il n'a perdu aucun membre de sa famille, aucun membre de sa famille, aucun ami républicain, c'est son droit. S'il peut dans le même temps rendre hommage à un officier assassiné, consoler ses parents et dire à ces derniers que l'armée pardonnera aux assassins de leur fils "parce qu'elle soutient la réconciliation", c'est également son droit.

En aucun cas, il ne pourrait de quelque façon que ce soit contraindre ceux qui savent ce que les mots assassinent, islamisme, terrorisme, perte d'un être innocent signifient.

Que l'armée "ait soutenu la réconciliation", selon son chef d'état-major, ne changera rien à mes convictions et à celles et celles nombreux qui les partagent : je ne trahirai pas ; je ne pardonnerai pas.

Non pas en raison seulement de mon drame personnel, mais également pour ne pas oublier le colonel Hadj Chérif, le général Bouthighane, le colonel Kheili et tant d'autres officiers, sous-officiers, djounoud auxquels j'ajouterais les corps des patriotes. C'est au nom de cette mascarade réconciliationniste que l'un d'entre eux Mohamed Tounsi Gharbi croulait en prison. Le chef d'état-major peut-il justifier la mort tragique de jeunes appelés jusqu'à ce jour, dans des opérations militaires menées contre le GSPC par la réconciliation ?

La lutte contre le terrorisme et le laxisme réconciliationniste sont aussi éloignés l'un de l'autre que ne l'est le ciel de la

terre.

Et n'eût été précisément cette amnistie offerte aux tueurs, cette guérilla larvée aurait peut-être pris fin si les islamistes terroristes avaient été parfaitement informés que celui qui commet un crime doit le payer.

Malheureusement, le processus mis en place après l'annulation salubre du second tour des législatives de décembre 1991 et la lutte implacable menée par l'armée contre le terrorisme qui continue ont été totalement parasités par la grâce amnistiant d'abord, la réconciliation nationale ensuite. Si le chef d'état-major affirme que "l'armée a soutenu la réconciliation" cela signifierait enfin, que les déclarations d'un ancien émigré qui "s'est dit fier d'avoir délesté un jeune militaire de sa kalachnikov après l'avoir égorgé" ne le choque nullement puisqu'il est réconciliationniste !

N'a-t-il pas jugé suffisantes les déclarations tonitruantes des réconciliationnistes civils pour que lui le militaire en rajoute une couche ? Allons bon ! Moi je préfère toujours me souvenir de "mes bons janviéristes (1)", "Casseurs de tangos", (Hakim Laâlam), car je sais que leur brosse militaire est seule destinée à faire reluire leurs chaussures impeccables de militaires ! Le chef d'état-major a-t-il réfléchi aux graves conséquences de sa déclaration ? J'en doute si j'en juge par le qualificatif "d'inconscients" dont il a gentiment affublé les membres du GSPC, inconscient signifie "qui ne se rend pas compte clairement de ce qu'il fait" (Larousse) "qui agit sans réflexion". Les attentats du 11 avril 2007 étaient donc des actes irréfléchis ! Parole de chef d'état-major de l'armée ! "Quand au plébiscite du peuple", celui-ci a démontré ce dont il était capable le 17 mai 2007, lorsqu'on ne bourre pas les urnes. Qui donc croirait au score de 98% de votants pour la charte de la réconciliation ? Même pas Abdelaziz Bouteflika ! Encore moins le peuple...

2) Lorsque refléuris les motions de soutien...

Révision constitutionnelle imminente, "troisième mandat à la demande du peuple", "le frère du président demandé comme vice-président par plusieurs d'airas", (El Khabar El Ousbouï, 23 au 29 juin 2007 pages 6 et 7) telles sont en ce moment les chants de sirène ? Les ballons de sondes ? ou tout bonnement la politique couteurière du fait accompli.

De toutes parts, en effet, des voix se font entendre pour dire : le premier magistrat du pays briguerait un troisième mandat (voire un mandat à vie après révision) à la demande du peuple lui-même. D'où le slogan entendu à Sétif récemment : "Ouhda talitha..." (un 3e mandat). Mais ce n'est pas tout. Dans l'article du journal sus-cité (El Khabar El Ousbouï) la machine infernale est déjà opérationnelle, selon l'hebdomadaire, puisque de nombreuses daires souhaiteraient voir le frère du chef de l'Etat, nommé par celui-ci vice-président et demain président si l'actuel est empêché. Rien que cela !

Un politologue sous le titre "Bouteflika : huit ans après quel bilan ?" (El Watan, dimanche 24 juin 2007 lundi 25 juin 2007), n'hésite pas quant à lui de franchir le pas en tentant de convaincre l'opinion que Abdelaziz Bouteflika est effectivement proche des islamistes, ce qui est un bien en soi puisqu'il

a été le seul à ôter à l'islamisme sa couverture politique.

Abdelaziz Bouteflika est un islamiste par choix et par conviction et l'auteur de cette opinion aurait eu raison si le même Bouteflika avait accepté d'aller au charbon en 1994 lorsqu'il fut sollicité par l'armée. Il a refusé 1997, l'armée avait fait le ménage après que les groupes armés eussent déposé les armes et c'est sous le règne de Liamine Zeroul que la couverture politique fut retirée à ces mêmes groupes et non sous Abdelaziz Bouteflika.

Lorsqu'il fut investi en 1999, celui-ci accorda de plus en plus de concessions aux islamistes terroristes.

L'habillage juridique qu'il était censé adapter à la nouvelle situation sécuritaire se transforma en convictions clairement affichées d'un président islamiste avec la grâce amnistiant puis la charte sur la réconciliation.

Certes, comme l'affirme ce politologue, on ne peut nier l'existence d'un courant islamiste. Comment le pourrait-on ? Il est l'enfant du pouvoir (ou des pouvoirs), du système et leur monstre. Cependant Abdelaziz Bouteflika n'a pas manœuvré avec les islamistes. Il est islamiste. La nuance est de taille.

L'école et la condition de la femme sont autant d'exemples pour s'en convaincre. Enfin toujours dans cet article, son auteur conclut que si Bouteflika n'était plus en mesure de briguer un 3e mandat, il serait bon et utile qu'il prépare sa succession. "Dans le cas contraire, ce sera un retour à la case départ avec un retour sur la scène politique de la haute hiérarchie militaire qui pèsera de tout son poids pour désigner le candidat à la succession" (El Watan, lundi 25 juin 2007). En d'autres termes : acceptez le clone de Abdelaziz Bouteflika ou c'est le choléra qui vous attend. Au fait, qui a choisi Abdelaziz Bouteflika en 1999 ? Qui l'a rechoisi en 2004 ? Ceux qui ont choisi celui-ci rechoisissent en temps opportun. Ce ne sera pas le retour à la case départ. Ce sera le tour qui continue. Là encore la nuance est de taille.

Tout le problème est de savoir si le premier magistrat du pays sera en mesure, vu son état de santé que d'aucuns décriraient comme grave et sérieux, de faire sa révision constitutionnelle ? Pour l'instant, les motions de soutien rappelant le temps des mouhafthas aux "appels spontanés", renaiscent de leurs cendres pour peu d'efficacité pour une raison très simple : l'Algérie de 2007 n'est plus celle des années 1960, 1970 et 1980. Cela paraît banal de le dire. Il est utile de le rappeler car, précisément, il n'est pas certain que l'ancien chef de l'Etat puisse faire ce qu'il veut comme il le veut si tant est que sa santé et le temps lui permettent de briguer un troisième mandat et de nommer son vice-ministre, c'est-à-dire son successeur. En ce sens, la grande prudence du ministre de l'Intérieur lorsqu'il eut à répondre à une question relative à la révision constitutionnelle est révélatrice.

La vraie question qu'il faille se poser est de savoir pour quelles raisons le peuple soutiendrait un troisième mandat bouteflika et accepterait son clone comme successeur ?

Est-ce pour la fermeture du champ politique ? Est-ce pour la neutralisation par Abdelaziz Bouteflika de tous les contre-

pouvoirs et de l'opposition politique ? Est-ce pour la détérioration de la condition économique et sociale des Algériens dans une Algérie dite riche ?

Est-ce en raison des réformes de l'école, de la justice qui dorment dans un tiroir présidentiel ?

Est-ce en raison des concessions faites aux islamistes de plus en plus larges, de plus en plus généreuses ? Est-ce en raison de la condition de la femme ? Et ce ne sont pas quelques timides amendements au code de la famille qui seraient susceptibles de prouver le contraire. Il ne suffit pas de se lamenter, de dire : "Il n'y a plus d'espoir." Il faut barrer la route à ce qui équivaldrait à l'absolue désespérance le roi ou son clone. Il y a mieux, beaucoup mieux dans ce pays où l'on veut nous convaincre que la malédiction nous poursuit au point où l'on choisit "le moins mauvais des candidats" et pourquoi pas le meilleur ?

Pour cela, il faudrait peut-être cesser d'applaudir et de crier : "ouhda talitha" Et si l'on applaudit, il est alors interdit de se plaindre de se lamenter.

3/a) Divers  
Dans un long article, El Khabar El Ousbouï arabo-phoné, 23 au 29 juin 2007 révèle page 8 et suivantes avec force détails les "frases de l'Assemblée nationale" (gaspillage, biens non restitués, véhicules notamment, promotions de membres de l'administration initiées par l'ex-secrétaire général injustifiées et incompréhensibles au regard des règles en vigueur), tout cela et bien d'autres scandales auraient eu lieu sous le règne de l'ex-président de l'APN, Amar Saïdani. Et l'on comprend que son successeur ait eu pour souci prioritaire de remettre de l'ordre.

Le moins que l'on puisse dire est qu'il aura fort à faire tant est hallucinante la situation générée lors de la précédente législature. L'on comprend aussi que Saïdani fut considéré comme plus sympathique et plus humain que son successeur. Là où existent familiarités, populisme et gabegie, il y a des Algériens pour dire que le "chef" est sympathique ! Et si l'on prenait en l'habitude de voir chacun à sa place, celle qu'il mérite celle qui lui revient. S'il est vrai comme l'a révélé la presse (Periscopop du Soir d'Algérie, 24 juin 2007), que l'ex-président de l'APN était chanteur de son état, il est à se demander sérieusement pour quelles raisons le chef de l'Etat méprise-t-il autant les institutions au point de nommer un gai luron comme troisième personnage de l'Etat ?

Ce qui est sûr c'est que le même Saïdani qui chantait "Taht echebbak teghmezi" (sous la fenêtre elle me fait des clins d'œil) devra chanter désormais : "Taht echebbak Ziari yaghmezi" (sous la fenêtre Ziari me fait des clins d'œil) (Ziari étant comme on le sait le successeur de l'autre), décidé à remettre de l'ordre.

Et sur ce point, on ne peut que lui donner raison. L'article que j'ai lu et qu'on lui a écrit que moi, suscite autant la colère que la tristesse des faits d'une gravité telle qu'on en reste totalement coi.

b) Le bien nommé Ould Kablia, ministre délégué des Collectivités locales a entendu rassurer les populations à Constantine en déclarant qu'hor- mis 1970 où il y avait eu kidnap-

Par Leïla Aslaoui  
leila.aslaoui@yahoo.fr



ping du fils Temam dont le père était directeur de la BNA, il n'y a pas eu d'autres enlèvements d'enfants jusqu'à celui du petit Yacine. Ce ministre qui déteste "les rumeurs cruelles" aurait dû s'informer avant d'en répandre une infondée. Le jeune Temam à l'époque des faits (années 1970) avait quinze ans. Il connaissait parfaitement son ravisseur qui n'avait rien d'un pervers mais celui-ci voulait demander un rançon parce que criblé de dettes — cela n'ôte en rien aux faits leur gravité — la victime par ailleurs, a été partiellement bien traitée de ses propres aveux et retrouvée vivante. La kidnappée (1 et non pas 2 comme dit par Ould Kablia) a été déferé pour un fait de droit commun, devant la cour des infractions économiques présidée par feu Seddik Taouti.

Une juridiction d'exception où le pourvoi en cassation n'était pas prévu et où les peines capitales pleuvaient. (Me Abdallah Hacène, était l'avocat de la défense).

Enfin, justifier le kidnapping et l'assassinat d'un enfant par la rareté du phénomène ressemble à une blague belge... et prêterait à sourire n'était la tragédie. Mais pourquoi donc faut-il qu'ils parlent nos gouvernants ?

c) Comme d'habitude Abdelaziz Bouteflika a fait son show public, en s'en prenant à Sétif, à son ministre de l'Education nationale reconduit depuis une quinzaine de jours à trois semaines. Histoire de marquer son passage... Mais au fait qui sait si les coups de gueule ou les coups de cœur présidentiels ne cachent pas une petite anecdote personnelle ?

Un ami dont le fils ou la fille a échoué au BEF, un proche parent...

Qui sait ? Car enfin, cette sortie insensée du chef de l'Etat ressemblait à un cheveu sur la soupe. Et il n'y avait même pas la soupe ! Histoire de dire : je suis encore-là. A moins que ce ne soit la tête de Boubekour Benbouzid que le président n'encaisse plus ?

Il lui faut faire avec comme nous le faisons depuis huit ans avec un président que nous sommes nombreux à n'avoir pas choisi...

L. A.

NB. : 1) Référence à l'annulation du 2e tour des élections législatives prévu le 6 janvier 1992.

2) A. M. Hassan Moali : Nous sommes nombreux à apprécier vos écrits et votre plume. Aussi ne vous prenez plus la tête avec "la main de l'étranger".

Elle est aussi obsolète que le trotskysme lui-même dont le dernier score à la présidentielle en France (1%) est révélateur ! D'ailleurs El Khabar El Ousbouï, 23/29 juin 2007 n'a rien dit de plus que vous pas plus qu'il n'a dit autre chose.